Jugt n° LCRI 12/2014

Notice du Parquet: 1305/85/CD

AUDIENCE PUBLIQUE DU 26 FÉVRIER 2014

Le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, **Chambre criminelle**, a rendu le jugement qui suit:

Dans la cause du Ministère Public contre

1) **X.),** né le (…) à (…), demeurant (…), L-(…),

2) **Y.),** né le (…) à (…), demeurant (…), L-(…),

prévenus du chef d'infractions aux articles 51, 393, 394, 510, 511, 513, 514, 516, 517, 518, 520 et 523 du Code pénal, à l'article 8 de la loi du 2 février 1924 concernant les distributions d'énergie électrique dans le Grand-Duché de Luxembourg, aux articles 1b, 4 et 28 de la loi du 15 mars 1983 sur les armes et munitions, à l'article 7 de la loi du 20 avril 1962 ayant pour objet l'établissement d'un réseau de transport de gaz.

en présence de:

1. ***l'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG***, représenté par son Ministre d'Etat, Premier Ministre, établi à L-2910 Luxembourg, 4 rue de la Congrégation,

   comparant par Maître Philippe PENNING, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

2. ***la société anonyme SOC1.) LUXEMBOURG S.A.*** (anciennement **SOC1'.)** S.A., en abrégé « **SOC1'.)** S.A. »), établie et ayant son siège social à L-(…), (…), inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B(…), représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions,

   comparant par Maître Victor ELVINGER, avocat à la Cour, assisté de Maître Serge MARX, avocat à la Cour, les deux demeurant à Luxembourg,

3. ***la société anonyme SOC2.) LUXEMBOURG S.A***., établie et ayant son siège social à L-(…), (…), représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B(…),

comparant par Maître Patrick KINSCH, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

4. **A.),** demeurant à L-(…), (…),

   comparant par Maître Astrid BUGATTO, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, assistée de Maître Daniel BAULISCH, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch,

5. ***L'administration communale de la Ville de LIEU1.)***, établie à L-(…), (…), représentée par son collège des bourgmestre et échevins actuellement en fonctions,

   comparant par Madame (…), suivant procuration du 15 mars 2013,

   parties civiles constituées contre les prévenus **X.)** et **Y.)**.

Ouï le représentant du Ministère Public, Monsieur le Procureur d'Etat adjoint Georges OSWALD, qui conclut au huis clos pendant l'audition du témoin **T1.)**.

La Chambre criminelle

après délibération, retient qu'en raison de l'état de santé du témoin **T1.)**, l'audition de ce témoin doit se faire à la Fondation **FOND1.)**, sise à L-(…), (…). En conséquence la Chambre criminelle estime que la publicité de cette audition est dangereuse pour l'ordre public.

P A R C E S M O T I F S

La Chambre criminelle du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, statuant contradictoirement, le représentant du Ministère Public entendu en ses réquisitions,

o r d o n n e que l'audition du témoin **T1.)** aura lieu à huis clos,

r é s e r v e les frais du présent jugement.

Par application de l'article 190 du Code d'instruction criminelle qui fut désigné à l'audience par Madame le vice-président.

Ainsi fait et jugé par Sylvie CONTER, vice-président, déléguée à une Chambre criminelle par ordonnance présidentielle du 5 novembre 2012, Paul VOUEL, premier juge, et Jean-Luc PUTZ, juge, délégué à une Chambre criminelle par ordonnance présidentielle du 5 novembre 2012, prononcé en audience publique au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, Cité Judiciaire, Plateau du Saint Esprit, par Madame le vice-président, en

présence de Georges OSWALD, Procureur d’Etat adjoint, et de Viviane PROBST, greffier, qui, à l'exception du représentant du Ministère Public, ont signé le présent jugement.